

Pôle d'Actions Sociales-Solidaires et Educatives - FAMILLE

P.A.S.S.E - FAMILLE

Projet de service 2018-2023 du P.A.S.S.E-Famille ⁽¹⁾

L'UDAF de Paris obtint en 2010, l'habilitation pour gérer un Service Délégué aux Prestations Familiales (DPF) dénommé PASSE-Famille (Pôle d'Actions Sociales Solidaires et Educatives – Famille) avec pour mission de gérer des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

En effet, la loi N°293-2007 du 5 mars 2007 transformait la mesure de tutelle aux prestations sociales «Enfant ou Famille », déjà exercées par l'UDAF, en Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).

Cela a eu pour effet de reconnaître la MJAGBF comme une véritable mesure judiciaire de protection de l'enfance, du fait de son inscription à l'article 375-9-1 du Code Civil. Les articles 375 et suivants du code civil organisant la protection judiciaire des enfants. (AEMO, MJIE, placement...)

Service DPF et la loi 2002-2

Les services « Délégué aux Prestations Familiales » (DPF) sont inscrits au 15° de l'article L312-1 du CASF relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux. De ce fait, le service est soumis à l'obligation de développer les outils de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (projet de service, livret d'accueil, document individuel de prise en charge, évaluations interne et externe...).

Les évaluations interne et externe

Après les premières évaluations, interne en 2012 et externe en 2017, une réécriture du projet de service s'est imposée.

Le rapport d'évaluation externe de 2017 soulignait la **pertinence des actions par rapport aux besoins identifiés et aux objectifs assignés** :

« Nous constatons que la démarche d'évaluation interne a permis aux professionnels d'échanger sur les pratiques et de poser un premier constat. Ce fut l'occasion de déterminer les premières actions correctives à mettre en place. L'évaluation interne a permis aux professionnels d'affiner les outils afin d'améliorer l'accompagnement.

(...) Nous constatons que le service PASSE-Famille est en train de réactualiser son projet de service. Il utilise les instances déjà existantes et met en place progressivement de nouvelles méthodes permettant de questionner, d'adapter et d'améliorer les pratiques.

(...)Les plans d'actions très complets qui découlent de l'Evaluation Interne et du projet institutionnel viennent formaliser la démarche qualité au sein du service. La forme de ces plans d'actions est très cohérente et permet un suivi optimal des actions. Comme préconisé par l'ANESM et la HAS, l'UDAF

¹ - Disponible sur le site www.udaf75.fr - Nos services - Accompagnement des adultes et des familles - Aide à la gestion du budget familial

définit « des indicateurs de suivi » pour s'assurer de la mise en place des actions. Le diagnostic d'évaluation des maîtrises des pratiques professionnelles permet aux professionnels d'adapter et d'améliorer leurs pratiques.

Le projet reprend des éléments constitutifs de l'exercice de la mesure d'accompagnement des familles ».

Perspectives

- **Développer les relations** avec le Tribunal pour Enfants.
- **Renégocier le protocole** organisant les interventions du service social de Paris et du service PASSE-Famille, qui avait été signé par la direction de la DASES et la direction de l'UDAF de Paris en 2014. En raison de la nouvelle organisation parisienne, les services sociaux polyvalents étant de la responsabilité du CASVP.
- **Poursuivre les démarches pour l'inscription de la MJAGBF dans le schéma départemental de protection de l'enfance.** La Loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, confirmée par la loi du 14 mars 2016, fait entrer la mesure judiciaire à la gestion du budget familial dans le code civil comme mesure éducative et de protection de l'enfance ouvre de nouvelles perspectives, qui nécessitent de maintenir notre communication envers nos partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- **Poursuivre nos démarches de communication :**

Il s'agit de poursuivre nos actions auprès des partenaires, de continuer de mettre en place les réunions de synthèse, d'actualiser les documents de communication, de réaliser une étude sur les familles régulièrement pour

s'adapter à l'évolution du public accueilli (la dernière en 2017, une autre à prévoir sur les 5 ans à venir).

Une enquête de satisfaction auprès de nos partenaires, sous une forme à définir, fait partie des projets à moyen terme.

- **En direction des familles suivies :**

Pérenniser les actions collectives (Les Vacances Solidaires et intervention d'une TISF) et la mise en place de nouvelles, en complémentarité de l'accompagnement individuel actuel.

La dernière étude faite sur le profil des familles soulignait leurs difficultés à effectuer les démarches administratives, accentuées par la dématérialisation

Le service réfléchit à la mise en place d'un accompagnement autour du numérique, à l'automne 2018 :

- Permanence hebdomadaire d'accès au numérique pour les accompagner dans leurs démarches dématérialisées,
- Création d'ateliers d'initiation à l'informatique pour les familles les plus en difficultés.

Pour les années à venir, partant du constat que 71 % des familles suivies sont d'origine étrangère et que la non maîtrise du français est un des facteurs d'exclusion et de perte d'autonomie, les professionnels du service réfléchissent à la mise en place d'ateliers d'initiation à l'alphabetisation. Cela nécessite la formation du personnel en fonction des priorités du plan de formation.

Poursuivre la mise à jour régulière des procédures du service pour les adapter à l'intervention en direction des familles et l'organisation du service, dans le cadre des prochaines évaluations interne et externe.